PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRAND PARIS GRAND EST

ANNEXES

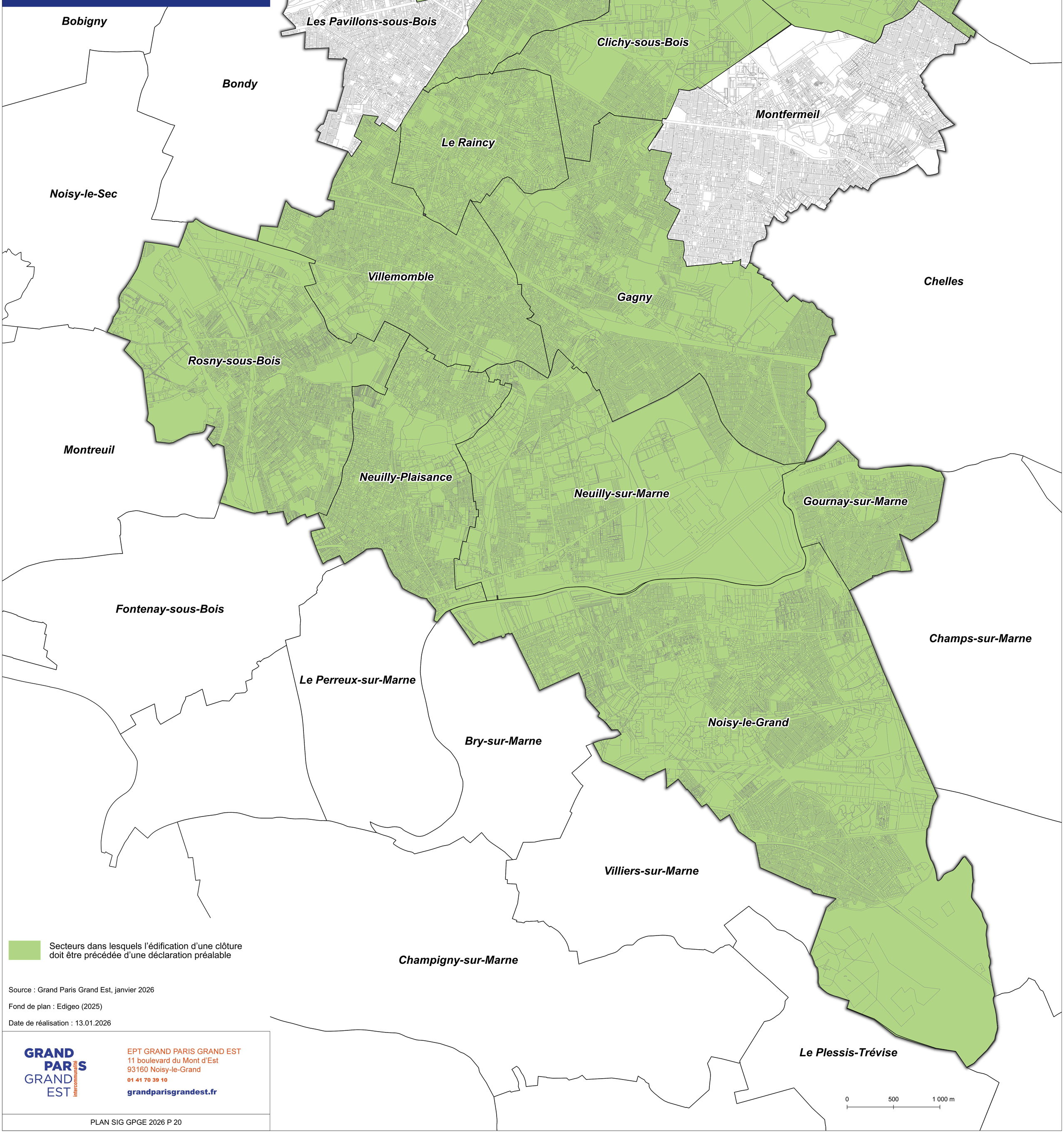
5.2.7

PÉRIMÈTRES DANS LESQUELS L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE EST SOUMISE À DÉCLARATION PRÉALABLE

LE TERRITOIRE

PLUi approuvé le 17 décembre 2024
Mis à jour le 30 septembre 2026

GRAND PARIS GRAND EST intercommunalité



Secteurs dans lesquels l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable

Source : Grand Paris Grand Est, janvier 2026

Fond de plan : Edigeo (2025)

Date de réalisation : 13.01.2026

GRAND PARIS GRAND EST intercommunalité

EPT GRAND PARIS GRAND EST
11 boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand
01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr